

# Jeunes installés : savoir gérer ses formalités administratives

## Objectifs de la formation

Maîtriser la gestion de son exploitation et savoir répondre aux procédures administratives applicables.

## Pré-requis

Etre installé agriculteur (cotisant, chef d'exploitation).

## Déroulé

Jeudi 05 mars (9h00-12h30)

Savoir répondre aux exigences réglementaires applicables à son exploitation :

- L'imposition des résultats agricoles : revenus catégoriels, pluriactivité, le Micro-BA, le réel, formulaire à remplir, les crédits d'impôts...

Jeudi 23 avril (9h00-12h30)

- La TVA : savoir déclarer sa TVA, la télédéclaration...

- Aspects sociaux de son exploitation : éléments de calcul des cotisations MSA, les échéances, descriptifs de prestations sociales, la modification de la surface mise en valeur dans son exploitation.

## Dates, lieux et intervenants

**05 mars 2020** ADEAR 32, 56 avenue des Pyrénées  
09:00 - 12:30 (3,5hrs) 32000 Auch

**23 avr 2020** ADEAR 32, 56 avenue des Pyrénées  
09:00 - 12:30 (3,5hrs) 32000 Auch

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 02/03/2020

### Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Tarif autofinancement : 100€

### Plus de renseignements

Audrey Boussaoud

a.boussaoud@adear32.fr

ADEAR 32

Charleyne BARTHOMEUF, animatrice et formatrice à l'ADEAR du Gers.

Charleyne BARTHOMEUF, animatrice et formatrice à l'ADEAR du Gers.